

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)..... 50 cent.
RÉCLAMES (— d' —) 3^e page..... 1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Un complot Boche en Alsace-Lorraine. Les meneurs arrêtés. Les Alsaciens loyaux demandent une répression sévère. — Le problème financier. L'avenir n'est pas aussi sombre qu'on le dit, a déclaré M. Klotz. — L'Espagne et la question de Tanger. — La question de Fiume.

Un vaste complot anti-français vient d'être découvert en Alsace-Lorraine. Il est, cela va de soi, l'œuvre des Boches qui soulignent ainsi de quelle façon loyale ils sont prêts à respecter le traité de Versailles !

Sous le couvert d'un Comité neutraliste, les Allemands ont essayé de fomenter des troubles graves dans les deux provinces. D'où les graves multiples qui bouleversent le pays.

La police était, depuis quelques jours, au courant des faits et gestes des meneurs. Elle savait que ces meneurs recevaient leur mot d'ordre de Berlin. Elle n'attendait que le moment propice pour leur mettre la main au collet.

C'est fait. La police a surpris les meneurs au moment où ils étaient réunis pour se partager des tracts venant directement d'Allemagne. Ces tracts demandaient notamment aux soldats français, auxquels ils étaient destinés, de ne pas intervenir dans le cas où une révolte neutraliste se produirait dans le pays.

On a également saisi des papillons établis sur papier gommé, de façon à pouvoir les placarder facilement sur les murs. Voici trois échantillons de cette littérature allemande :

1. — « La République neutre d'Alsace-Lorraine rendra seule au pays la tranquillité, le bien-être, et l'Alsace-Lorraine aux Alsaciens-Lorrains ! »

2. — « Aucune puissance ne sera plus forte que la vôtre si, tous ensemble, vous proclamez le droit de disposition de vos destinées qui a été garanti par l'Entente. »

3. — « Que fait-on pour nous, Alsaciens-Lorrains, du droit de disposer de nos destinées ? »

Ces papillons portent comme signature : « Comité exécutif de la République d'Alsace-Lorraine. »

Il ne s'agit donc pas d'une hostilité sournoise, mais d'une conspiration parfaitement organisée. Le principal inculpé, qui est sous les verroux, a du reste fait des aveux catégoriques. Il affirme, en outre, qu'un député socialiste français, Longuet, était en rapport avec les conspirateurs. Longuet se prétend victime d'une « manœuvre policière et électorale » ; l'enquête dira où est la vérité.

Fait réconfortant, les Alsaciens protestent avec indignation contre les manœuvres boches. Même ceux qui critiquaient l'administration française, se rendent auprès du haut commissariat pour dénoncer, dit le commissaire de l'Echo de Paris, « avec l'indignation de gens que l'on avait crus maladroitemment de futurs complices, ce complot dont ils avaient été les témoins. »

« Vous aviez raison ! disent ces désabusés, rendus furieux à l'idée que les Boches avaient pu croire un instant à un appui alsacien. Les Allemands, nous en avons la preuve certaine, ont cherché à déchainer la grève générale en Alsace et en Lorraine, dans l'espoir fou qu'ils pourraient provoquer, à la faveur des désordres, un mouvement en faveur de la neutralité. Car c'est à cela qu'ils visent. »

« Nous qui vous attaquions pour trop de rigueur, nous vous disons aujourd'hui : expulsez ! Si nous vous avons ardemment critiqués, c'était, nous le croyions, pour le bien de la France et de l'Alsace. Aujourd'hui il ne s'agit plus de cela. Il s'agit du Boche qui veut reprendre tout ce qu'il a perdu, qui veut réparer sa défaite, qui veut ruiner la France victorieuse. »

« Nous pouvions fronder, nous ne voulons pas trahir. Expulsez ! Si profonde a été l'impression chez ce peuple en effet frondeur, mais cependant français jusqu'aux moelles, que la tentative avortée des Allemands aura sa répercussion. Les socialistes eux-mêmes, en présence du frémissement général, devront, s'ils veulent faire passer quelques candidats, arborer le drapeau français et le planter en tête de leur programme. »

De son côté, le correspondant du Temps affirme que l'émotion provoquée par le complot boche est énorme dans toute l'Alsace. L'opinion réclame, pour les accusés, l'application de peines sévères, car les Alsaciens sont las d'une campagne qui blesse leurs sentiments intimes. « On a été beaucoup trop doux jusqu'à présent, disent-ils, il faut que cela finisse à tout prix. »

Oui, qu'on en finisse avec les louches manœuvres de nos perfides ennemis.

Avant de se séparer, la Chambre a effleuré l'angoissant problème financier dont on a réservé l'étude et la solution à la prochaine législature !

Plusieurs orateurs ont fait entendre une note pessimiste au sujet des charges qui écrasent notre pays.

Le Ministre des finances a protesté et a affirmé que la situation était beaucoup moins noire qu'on ne le disait. Incommodent en la matière, nous ne demandons qu'à croire à la parole de M. Klotz. S'il voit juste, l'avenir apparaît beaucoup moins sombre, en effet. La théorie de M. Klotz vaut donc d'être analysée.

Le Ministre ne nie pas la dette de la France à l'égard de l'étranger. Nous devons une trentaine de milliards, dont la moitié à l'Amérique. Mais la France est créancière aussi. Elle reste la plus grande créditrice du Monde puisqu'elle avait prêté à l'étranger 41 milliards. Il est vrai que les trois dixièmes de cette somme sont dus par la Russie. Mais peut-on dire que cette dernière somme est perdue ? L'ordre, a dit M. Klotz, se rétablira bien en Orient et avec l'ordre la prospérité. Or, la Russie ne pourra reprendre ses relations avec les pays alliés qu'après avoir reconnu ses dettes. Nous avons donc le droit d'espérer un remboursement plus ou moins lointain de ces 12 milliards. Quant à nos autres créanciers ils sont excellents puisqu'ils sont nos alliés.

A cette créance de 41 milliards, il y a lieu d'ajouter les prêts que nous avons faits, pendant la guerre, aux petites puissances qui combattaient à nos côtés. Ils s'élèvent à 7 milliards. Enfin nous avons vendu à nos alliés pour 13 milliards et demi de matériel ; cette somme n'est pas encore réglée.

Au total nous devons 30 milliards, ou nous doit 41 + 7 + 13 = 61 milliards. La balance est sérieusement en notre faveur. Encore convient-il d'ajouter à notre actif les sommes que devra nous verser l'Allemagne.

Dans ces conditions, convient-il de s'alarmer ? Non, sans doute. Nous avons quelques dures années à passer pour retrouver notre production normale, et par suite notre équilibre financier ; mais qui donc, en France, se refusera à un peu de patience et à un effort prolongé s'il est démontré que la résurrection économique du pays est à ce prix ?

La presse espagnole se félicite de l'accueil sympathique fait par la France à l'Espagne. L'attitude de la France n'a rien qui puisse surprendre. Notre pays restera éternellement reconnaissant au roi d'Espagne pour la sollicitude inépuisable qu'il a témoignée à nos malheureux prisonniers pendant l'atroce guerre. Ce n'est pas une raison, cependant, pour que la France puisse aller jusqu'à des concessions que la presse espagnole voudrait considérer comme acquises !

Il s'agit de la ville de Tanger. Les Espagnols souhaitent que ce port soit attribué à l'Espagne. La France commettrait une lourde faute en ne conservant pas un droit de contrôle sur ce port qui est un des verrous de la Méditerranée.

D'une étude que vient de publier M. André Fribourg, qui fut envoyé en mission au Maroc en 1917 et 1918, il ressort que « l'indécision, l'incertitude, l'incohérence » régnent dans la ville. C'est le résultat du régime spécial qui fut la conséquence de l'acte d'Algesiras. Mais aujourd'hui l'opinion de Berlin ne compte plus au Maroc. Tanger est sous la souveraineté du sultan marocain qui est notre protégé. C'est donc au sultan et à la France que revient le devoir de dresser le statut de la ville, véritable porte du Maroc.

Le Ministre des colonies a dit à la Chambre : « Le Maroc libéré, les capitulations abolies, Tanger sera pourvu d'un régime spécial qu'il ne faut pas confondre avec un régime international... » — « Ce régime, dit André Fribourg, pourra comporter l'établissement d'un port franc, l'organisation d'un conseil municipal où les intérêts des étrangers seraient sauvegardés, mais toujours à condi-

tion que Tanger, ville chérifienne, demeure française. »

C'est la seule conclusion possible !

La question de Fiume n'est pas encore réglée. D'Annunzio persiste à maintenir une situation inacceptable pour les Alliés.

Le Gouvernement Italien, au contraire, fait preuve de conciliation et propose une solution qui pourrait mettre tout le monde d'accord. Il s'agit de faire de Fiume, et du territoire environnant, un Etat libre sur le sort duquel on ne pourrait pas revenir. La gestion de la province serait assurée par la Ligue des Nations.

Ainsi le port pourrait être utilisé par la Yougo-Slavie.

L'adhésion de l'Amérique ferait de ce projet une réalité !

Les élections. — Le vent est partout à l'union. Un appel aux électeurs du Nord qu'on lira avec fruit. — Menons une ardente campagne pour les candidats d'union républicaine qui veulent uniquement la régénération du pays.

Le vent est à l'union, dans tout le pays.

On veut barrer la route au bolchevisme, mais on veut la barrer, aussi, aux politiciens qui voient dans le mandat législatif un moyen susceptible de servir leur intérêt personnel.

On veut, partout, des gens désintéressés, des hommes de sens droit, de haute conscience, d'un patriotisme certain ; des agriculteurs, des commerçants, des ingénieurs... On veut beaucoup moins d'avocats qui sonnent surtout, une fois élus, à monter leur influence en plaidant dans les procès retentissants.

Voilà pourquoi les républicains du Lot accueillent avec faveur une liste composée d'un rallié, soldat loyal à la parole duquel nous devons faire crédit ; d'un agriculteur républicain de gauche qui a donné ses preuves de dévouement aux choses de la campagne ; d'un radical qui lutte toujours, depuis qu'il fait de la politique, aux côtés des chefs du parti radical de Figeac. Deux de ces candidats furent des poilus vaillants. Leur héroïsme est attesté par la croix des braves. C'est un titre qui vaut tous les autres à l'heure où le pays a le désir de manifester sa reconnaissance à nos sauveurs.

Au reste, cette union allant du centre aux radicaux-socialistes est prônée par l'Alliance républicaine démocratique présidée par l'intègre M. Carnot. Ce groupement recommande d'éviter les listes multiples en accordant aux divers groupements, la part qui leur revient légitimement. Qui contesterait ce droit pour les libéraux et ralliés du Lot ?

L'union est bien la pensée dominante du pays. On lira avec fruit l'appel qui vient d'être adressé aux électeurs par la Fédération républicaine du Nord. Ont signé cet appel : les sénateurs, les six députés républicains restants, savoir : MM. Daniel Vincent (rad. soc.), l'abbé Lemire (rép. libéral), Pasqual (rad. soc.), Guislain (rad. soc.), Le Roy (rép. radical), Défosse (rép. soc.) et 27 conseillers généraux républicains du département.

Dans cet appel à l'union on lit : « Nous appelons les républicains du Nord à faire bloc de toutes leurs forces pour assurer, dans l'ordre et la légalité, avec le maintien des conquêtes de la République, le hardi développement des réalisations de liberté et de justice. »

« C'est la démocratie du monde qui a triomphé dans la guerre. C'est la démocratie qui doit organiser le monde dans les travaux de la paix. La France a montré, dans sa magnifique union nationale, la force des régimes de liberté dont elle avait donné l'exemple. Les organisations d'absolutisme disparaissent. Dictature d'un homme ou dictature d'une classe conduisent également à l'anarchie et à la misère. »

« La preuve est faite. Contre ceux qui appellent de vains et dangereux retours à des régimes abolis, contre ceux qui appellent dans des luttes de classes fratricides, la guerre civile et la ruine publique, nous maintenons et affirmons notre foi dans la démocratie, dans la force féconde de ses principes essentiels, — égale dignité des citoyens, souveraineté du pouvoir civil, solidarité de tous dans le progrès social. »

Cette déclaration pose nos limites. Nous faisons appel à ceux qui l'acceptent.

« Elle détermine notre formule d'action : contre tout bolchevisme, maximum de liberté individuelle dans le maximum de justice sociale. »

Radicaux-socialistes, radicaux, républicains et ralliés font bloc, dans le Nord, pour assurer le maximum de liberté individuelle dans le maximum de justice sociale.

C'est le programme des candidats d'union républicaine dans le Lot. Ce sera le programme de tous ceux qui veulent la régénération du pays.

C'est pourquoi nous voulons espérer que les électeurs voteront d'enthousiasme pour la liste qui, tout en maintenant les conquêtes de la République, entend se consacrer surtout à la défense du programme économique qui assurera la résurrection de notre malheureuse patrie épuisée.

A. C.

INFORMATIONS

M. Clemenceau parlera à Strasbourg

M. Clemenceau parlera à Strasbourg — à moins de changements imprévus — au commencement de la semaine prochaine. M. Clemenceau recommandera l'union de tous ceux qui veulent, dans le travail, assurer l'avenir de la France.

Les responsabilités de la guerre

D'après une dépêche de Berlin à la « Franfurter Nachrichten », la troisième Commission d'enquête pour la question des responsabilités de la guerre, commencera ses travaux dans la première semaine de novembre.

On dit qu'elle entendra tout d'abord le général Ludendorff et le secrétaire d'Etat à la marine, l'amiral von Capelle.

La Bulgarie et la paix

Le Sobranie a voté une motion contre le traité de paix en ce qui concerne l'évacuation de la Thrace et de la région de la Stroumitza. Néanmoins, l'évacuation de la Thrace se poursuit sans incident.

Trotsky propose un commandement suprême

Trotsky, devant le Soviet de Moscou, a insisté pour que tous les conseils de soldats sur les différents fronts fussent dissous et que l'on établît un seul commandement suprême de toutes les armées soviétiques.

On annonce qu'au cours d'un meeting d'officiers, à Pétersbourg, Zinovieff a promis que les commissaires communistes seraient rappelés des fronts et que les officiers recevraient une entière liberté d'action.

En Conseil de guerre

Le général Berdoulat, gouverneur militaire de Paris, a signé un ordre de mise en jugement du capitaine Jacques Sadoul. On sait que le capitaine Sadoul a été inculpé d'intelligences avec l'ennemi.

L'ordre de mise en jugement porte, en outre : provocation de militaires à la désobéissance et défection à l'étranger. Le capitaine Sadoul est en état de contumace. Il sera jugé à l'audience du 7 novembre, par le deuxième Conseil de guerre de Paris.

Le capitaine Sadoul, actuellement en Russie, est candidat aux élections législatives dans la Seine. Il se présente sur la liste socialiste unifiée.

Spéculateurs condamnés

La femme Homonou, commerçante en beurres à Derval, accaparait tout le beurre qu'elle pouvait trouver dans les environs de Redon, allant jusqu'à offrir un franc de plus par livre que ses concurrents.

Le tribunal de Rennes l'a condamnée à 8 mois de prison et 10.000 fr. d'amende.

Deux rabatteurs, nommés Paumier et Thomas, ont été également condamnés chacun à deux mois de prison et 3.000 francs d'amende.

Lenoir a été fusillé

Vendredi matin nous avons reçu le télégramme suivant que nous avons fait afficher sur les Boulevards : « Lenoir a été exécuté ce matin à 7 heures. Il dut être transporté et assis sur une chaise devant le poteau. »

« Quelques hésitations ont eu lieu dans le tir, mais il fut tué par la première balle tirée. »

Le discours-programme de M. Clemenceau

C'est décidément le 29 octobre que M. Clemenceau prononcera son discours-programme à Strasbourg. Il y a dans le choix de cette ville, un sens très marqué.

A ce propos, rappelons que M. Clemenceau est le dernier survivant de la protestation de Bordeaux.

Lloyd George est mis en minorité

Le gouvernement vient d'être battu à la Chambre des Communes par le rejet d'un amendement à la loi restreignant l'entrée des étrangers en Angleterre. Cet amendement concerne les pilotes étrangers.

Dans les milieux parlementaires, on ne pense pas que la défaite du gouvernement ait des conséquences politiques sérieuses.

Les mineurs d'Amérique

La Fédération des mineurs d'Amérique a rejeté définitivement les propositions du ministre du travail tendant à éviter la grève. Celle-ci est maintenant fixée au 1^{er} novembre.

A la Haute-Cour

M. Caillaux a comparu jeudi devant la Haute-Cour. M. Lescouvé, procureur général, rappelle dans quelles conditions et pour quels motifs il a rédigé son acte d'accusation contre M. Caillaux. Le procureur demande le renvoi de l'affaire.

M. Caillaux ne s'oppose pas au renvoi, mais, dit-il, il est prêt à répondre contre tout ce que l'on a dressé contre lui.

La Haute-Cour se réunit en Chambre de Conseil. Par 89 voix contre 67 l'affaire est renvoyée au 14 janvier 1920. Sur la demande de mise en liberté provisoire de M. Caillaux, le Sénat répond non par 100 voix contre 36 et 20 abstentions.

CHRONIQUE LOCALE

LES TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Les augmentations seront-elles payées aux fonctionnaires ?

On sait que le Parlement a naguère relevé les traitements de tous les fonctionnaires dans une proportion qui varie de 70 à 200 pour cent, suivant les ministères et les fonctions. On sait aussi que beaucoup de parlementaires qui ont voté les augmentations en séance, protestaient dans les couloirs contre le taux adopté par la Commission Hébrard de Villeneuve qui a rédigé le projet d'ensemble.

Le bruit s'étant répandu, ici, que ces augmentations ne seraient pas payées à cause de l'état du Trésor, nous avons demandé des renseignements à notre aimable collaborateur parisien. Voici ce qu'il nous a répondu :

« Il y a déjà deux ou trois ans que j'entends dire cela à la Chambre. En 1917, un sous-ministre, à peine installé, réunit tout son personnel et lui tint à peu près ce langage :

« Nous ne pouvons pas vous payer ce que nous devrions vous donner sous peine de faillite, mais je compte très bien un régime où les employés se mettraient au service des grandes compagnies ; nous installerions ainsi la prestation des compétences. L'ingénieur serait employé, après sa sortie des bureaux, par des compagnies de navigation ; le chef de bureau pourrait être avocat-conseil, etc. Si par hasard il y avait conflit entre le devoir professionnel et les exigences des employeurs, nul doute que le devoir professionnel ne l'emportât. Je vous serais très obligé de me donner votre réponse. »

« Je vous ai déjà signalé, mon cher Coustant, au moment où j'appris la chose, l'ahurissement profond qui saisit le personnel du Sous-Secrétariat, lorsqu'il entendit une pareille déclaration. Il se borna à répliquer : « C'est la même conception d'une administration d'Etat et qu'il croyait que le fonctionnaire se devait tout entier à sa fonction. Et le Sous-Secrétaire ne jugea pas à propos d'insister. Il est bon de noter en passant que l'administration vi-

« sée était chargée d'estimer la valeur des navires réquisitionnés ou perdus et qu'elle statuait sur des centaines de millions. Vous voyez d'ici à quelles tentations auraient été exposés les employés qui auraient pratiqué la « prestation des compétences » chère au Sous-Secrétaire d'Etat. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces propos parvinrent aux oreilles du Tigre et que le Tigre refusa d'accepter dans son ministère un député qui avait des idées si particulières sur le rôle des fonctionnaires de l'Etat. Ce député a voté les augmentations il y a 15 jours. Mais il n'est revenu, en effet, que dans les conversations qu'il avait dans les couloirs, il répétait que « le Trésor serait à sec pour le mois d'avril » et que « les fonctionnaires pourraient danser devant le buffet ». Un écho de ces bruits est-il parvenu jusque dans le Lot ? C'est bien possible. En tout cas, vous pouvez rassurer les fonctionnaires. Tout ce qu'ils ont à craindre, c'est d'avoir à payer de gros impôts, comme tout le monde. Les vigneron du Midi qui gagnent 100.000 fr. par an ne paient pas un sou. Ils seront bien obligés de s'aligner avant tous les autres. Il est probable, aussi, qu'on sera obligé de supprimer des emplois inutiles ; car l'ère des économies va s'ouvrir. Mais les fonctionnaires seront payés : Etant donné l'avalissement de l'argent, il sera aussi aisé de faire rentrer 20 milliards que 8 pendant la guerre. Seulement c'est à condition que le pouvoir appartienne à des partis d'union républicaine et nationale qui ne favorisent ni directement ni surnolement les partisans du boulevardement social et les amis des Boches. Les troubles ne favorisent jamais la reprise des affaires. »

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

« sée était chargée d'estimer la valeur des navires réquisitionnés ou perdus et qu'elle statuait sur des centaines de millions. Vous voyez d'ici à quelles tentations auraient été exposés les employés qui auraient pratiqué la « prestation des compétences » chère au Sous-Secrétaire d'Etat. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces propos parvinrent aux oreilles du Tigre et que le Tigre refusa d'accepter dans son ministère un député qui avait des idées si particulières sur le rôle des fonctionnaires de l'Etat. Ce député a voté les augmentations il y a 15 jours. Mais il n'est revenu, en effet, que dans les conversations qu'il avait dans les couloirs, il répétait que « le Trésor serait à sec pour le mois d'avril » et que « les fonctionnaires pourraient danser devant le buffet ». Un écho de ces bruits est-il parvenu jusque dans le Lot ? C'est bien possible. En tout cas, vous pouvez rassurer les fonctionnaires. Tout ce qu'ils ont à craindre, c'est d'avoir à payer de gros impôts, comme tout le monde. Les vigneron du Midi qui gagnent 100.000 fr. par an ne paient pas un sou. Ils seront bien obligés de s'aligner avant tous les autres. Il est probable, aussi, qu'on sera obligé de supprimer des emplois inutiles ; car l'ère des économies va s'ouvrir. Mais les fonctionnaires seront payés : Etant donné l'avalissement de l'argent, il sera aussi aisé de faire rentrer 20 milliards que 8 pendant la guerre. Seulement c'est à condition que le pouvoir appartienne à des partis d'union républicaine et nationale qui ne favorisent ni directement ni surnolement les partisans du boulevardement social et les amis des Boches. Les troubles ne favorisent jamais la reprise des affaires. »

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Voilà ce qui nous a été répondu. A. C.

Rectification

Dans notre numéro de samedi, à la rubrique « Etat Civil », nous avons publié :

Naissances : Bouchud Jean-Roger, route du Faillal.

Décès : Bouchud Jean-Roger, 1 jour à la Maternité.

Une erreur a eu lieu : il faut rectifier ainsi : « Bouchud Jean-Roger, 1 jour, route du Faillal.

Concours

Concours. — Dimanche dernier avait lieu à Concois un concours d'animaux reproducteurs de la race ovine des Causses du Lot. Ce concours était l'occasion de l'importance de ceux d'avant-guerre ; la guerre a produit ses funestes effets même sur le troupeau soit par le manque de soins, soit que certains éleveurs aient trop tenu à une réalisation immédiate par une vente exagérée. Il ne faudrait pas cependant oublier « La poule aux œufs d'or » de La Fontaine.

Le Jury était composé de MM. Jacques-Delhal, Directeur des Services agricoles, vétérinaire départemental, Brel, propriétaire à Raix, Bousquet, vétérinaire à Concois, Conté, propriétaire à Concois.

M. le Directeur des Services agricoles, président du Jury, donne lecture du Palmarès qui voici :

1^{re} CATÉGORIE. — 1^{re} SECTION

- 1^{er} 40 fr. Fourès Henri, métayer à Concois.
- 2^e 35 Vidaillec J.-P., mét. à Vauvire.
- 3^e 30 Bach Irénée, propr. à Concois.
- 4^e 25 Conquet Jean, pr. à Esclauszels.
- 5^e 20 Vinel Eugène, propr. à Crégols.
- 6^e 15 Gayette Jean, propr. à Aujols.

Prix supplémentaires

- 1^{er} 15 fr. Flaujac Auguste, pr. à Concois.
- 2^e 10 Cavallé Simon, pr. à Concois.
- 3^e 10 Dajan Léon, propr. à Concois.

2^e CATÉGORIE. — 2^e SECTION

- Agnelles (Lots de 5 têtes)
- 1^{er} 35 fr. Guiral Basile, propr. à Concois.
- 2^e 30 Dabanc Firmin, pr. à Crégols.
- 3^e 25 Vidaillec J.-Pierre, déjà nommé.
- 4^e 20 Dajan Léon, déjà nommé.
- 5^e 18 Gayette Jean, déjà nommé.
- 6^e 12 Cavallé Simon, déjà nommé.

Prix supplémentaires

- 1^{er} 10 fr. Bach Irénée, déjà nommé.
- 2^e 10 Conquet Jean, déjà nommé.

2^e CATÉGORIE

Antennes mâles

- 1^{er} 50 fr. Gayette Jean, déjà nommé.
- 2^e 45 Ollé Firmin, pr. à Beauregard.
- 3^e 40 Vidaillec J.-Pierre, déjà nommé.
- 4^e 35 Bonnac Gaston, propr. à Crégols.
- 5^e 30 Cavallé Limon, déjà nommé.
- 6^e 25 Réserve.

2^e CATÉGORIE. — 2^e SECTION

Antennes (Lots de 5 têtes)

- 1^{er} 40 fr. Fourès Henri, déjà nommé.
- 2^e 35 Vidaillec J.-Pierre, déjà nommé.
- 3^e 30 Soulié Antonin, propr. à Concois.
- 4^e 25 Gayette Jean, déjà nommé.
- 5^e 20 Bonnac Gaston, déjà nommé.
- 6^e 15 Burgalères Joseph, pr. à Vers.

3^e CATÉGORIE. — 1^{re} SECTION

Brebis de 2 à 4 ans

- 1^{er} 40 fr. Vidaillec J.-Pierre, déjà nommé.
- 2^e 35 Burgalères Joseph, déjà nommé.
- 3^e 30 Soulié Antonin, déjà nommé.
- 4^e 25 Réserve.
- 5^e 20 Réserve.
- 6^e 15 Réserve.

3^e CATÉGORIE. — 2^e SECTION

Brebis de 2 à 4 ans (Lots de 5 têtes)

- 1^{er} 35 fr. Fourès Henri, déjà nommé.
- 2^e 30 Gayette Jean, déjà nommé.
- 3^e 25 Vidaillec J.-Pierre, déjà nommé.
- 4^e 20 Burgalères Joseph, déjà nommé.
- 5^e 18 Bonnac Gaston, déjà nommé.
- 6^e 12 Soulié Joseph, propr. à Concois.

Prix supplémentaires

- 1^{er} 40 fr. Vve Aussel, propr. à Crégols.
- 2^e 40 Flaujac Auguste, déjà nommé.
- 3^e 40 Bach Irénée, déjà nommé.

Médaille d'argent accordée par M. le Ministre de l'Agriculture, à M. Vidaillec Jean-Pierre, métayer à Vauvire, qui a obtenu, et en bonne place, un prix dans chacune des six sections. 1^{re} médaille de bronze accordée par M. le Ministre de l'Agriculture, à M. Gayette Jean, propriétaire à Aujols, qui a exposé dans cinq sections sur six et a obtenu un prix pour chaque lot exposé. 2^e médaille de bronze accordée par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Fourès Henri, métayer à Concois pour ses trois premiers prix des agneaux, des Antennes et des brebis de 2 à 4 ans.

M. le Directeur des Services agricoles donne ensuite ses précieux conseils aux éleveurs pour la sélection et la nourriture de leur troupeau ovine. Il les engage en outre à accorder tous leurs soins aux autres animaux de la ferme, notamment aux espèces bovine et porcine. Il les exhorte enfin à rompre complètement avec la routine, à perfectionner leur outillage, à sélectionner leurs semences, à étudier les engrais et fumures qui conviennent le mieux à leur sol et d'en user largement afin de surproduire et

pour leur bien personnel et d'en l'intérêt de la France.

Il termine en leur donnant rendez-vous à l'année prochaine.

Limogne

La foire de samedi 1^{er} novembre, coïncidant avec la Toussaint est avancée au vendredi 31 octobre.

Albas

Les adieux d'un Inspecteur d'Académie à ses collaborateurs des régions libérées.

Notre distingué compatriote M. Rémond, Inspecteur d'Académie de l'Aisne, vient de prendre sa retraite, après avoir eu la joie de voir son département libéré de la souillure ennemie.

M. Rémond a vécu pendant près de cinq ans la vie de l'arrière-front ne voulant pas abandonner un poste, quelquefois périlleux et toujours inconfortable, au moment où il aurait pu jouir dans la Midi d'une retraite bien méritée. C'est ainsi qu'il a connu toute l'instabilité, toutes les souffrances d'un personnel ballotté dans la zone des armées.

Les instituteurs du Lot qui ont, à l'ennemi n'est pas trop dire, apprécié l'affabilité, la justice et le dévouement du chef qui fut à leur tête de 1885 à 1892, liront certainement avec plaisir, les adieux émouvants de M. Rémond à ses collaborateurs de l'Aisne.

«..... Je ne veux pas quitter l'Administration de ce grand département si prospère autrefois, si épuisé aujourd'hui, sans vous dire le regret profond que je ressens à me séparer de vous et le souvenir inoubliable que j'emporte de notre si étroite et si cordiale collaboration. Ce n'est pas une joie et une fierté de pouvoir dire qu'un cours de ces sept années, dont les derniers furent traversés d'événements si terribles, pas un seul jour ne se sont relâchés les liens de mutuelle estime, de confiance et de sympathie réciproques qui s'étaient noués dès l'abord entre le chef et ses collaborateurs à tous les degrés. Je sais, en effet, que je pouvais en toute circonstance compter d'une manière absolue sur votre esprit de discipline, sur votre attachement à vos chefs et à votre devoir, sur votre dévouement aux intérêts sacrés de l'Enfance, de l'École et de la Patrie, également chères à vos cœurs d'éducateurs et de bons français. Mais aussi de votre côté, vous saviez aussi n'est-ce pas ? et il me plaît d'évoquer ici le témoignage de vos vaillants collègues du département de l'Allier, de la Dordogne, de la Charente et de Maine-et-Loire qui m'ont vu à l'œuvre avant vous, que vous aviez en moi plus et mieux qu'un chef, je veux dire un ami de vieille date tout pénétré de vos aspirations et de vos besoins, uniquement soucieux du bien de l'école et de la défense de vos intérêts, toujours prêt à prendre en main vos justes revendications, préoccupé avant tout de vous venir en aide dans l'accomplissement de la tâche si délicate et si lourde qui vous incombe, de vous conseiller, le cas échéant, de vous protéger, évitant les cas échéant, contre les dénunciations perfides et les louches manœuvres dont, trop souvent, ont à souffrir les meilleurs serviteurs de l'École et du pays.....»

Tout serait à citer dans cette lettre d'adieux où percent d'un bout à l'autre la sollicitude et la bienveillance.

Pour ne pas abuser de l'hospitalité des colonnes du Journal du Lot, nous regrettons de ne pas la reproduire *in extenso*, surtout le passage évoquant les heures sombres, les tristesses de l'exil, l'honneur des évacuations, les angoisses patriotiques du personnel enseignant de l'Aisne.

Nous ne passerons pas toutefois sous silence le dévouement dont fit preuve aussi la vaillante compagne de l'ancien Inspecteur d'Académie du Lot. En lisant les journaux de l'Aisne on sent que Mme Rémond fut l'âme de l'Ouvroir de Château-Tierry qui, généralement doté par les départements de la Provence, put secourir d'innombrables déshérités.

Mme et M. Rémond peuvent être fiers de leur œuvre au pays envahis. Pendant que leurs trois fils se battaient, ils n'ont pas craint de rester eux aussi sous le bombardement, pour accomplir tout leur devoir patriotique.

Albas, les accueille dans leur retraite avec une respectueuse sympathie.

Saint-Pantaléon

Erection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune morts pour la France. — Appel du Comité.

Chers Compatriotes,

Le 21 septembre dernier, vous nous avez confié la mission de recueillir les souscriptions dans le but de faire édifier dans notre nécropole, un monument pour pérenniser le fidèle souvenir des héros de la commune, tombés au champ d'honneur.

Nous osons espérer que chacun de vous, dans la limite de ses moyens, se fera un devoir de participer à cette bonne œuvre.

Déjà, il nous a été permis de constater que le grand nombre d'entre vous figuraient, pour de fortes sommes, sur la liste de souscription.

Votre Comité, avant d'entrer en pourparler avec la personne qui sera chargée de construire le monument, aurait besoin

de connaître la somme exacte dont-il pourra disposer.

Aussi, il prie tous ceux qui encore n'ont pas souscrit de faire parvenir, le plus tôt possible, à M. Combarieu trésorier, leur obole.

Le Comité invite instamment les poils à vouloir bien désigner trois de leurs camarades pour lui être adjoints.

Dès que la liste de souscription sera close, elle sera affichée afin que tous les intéressés en puissent prendre connaissance.

St-Pantaléon, le 24 octobre 1919.

Pour le Comité : *Le Secrétaire,*

J. B. PLANACASSAGNE.

Figeac

Collège de jeunes filles. — Nous sommes heureux d'enregistrer la réception à l'examen du brevet élémentaire de Mlles de Sales Henriette et Eric Adrienne.

Nos sincères félicitations aux jeunes lauréates et à leurs dévoués professeurs.

Cérémonie patriotique. — Le dimanche 2 novembre, à 2 heures de l'après-midi, aura lieu à Figeac une cérémonie en l'honneur des morts de la grande guerre.

Le cortège officiel se formera à la mairie à 1 h. 45 et se rendra au monument des combattants de 1870-71, où une palme sera déposée par la Municipalité.

La Société des Combattants, les enfants des écoles, les fonctionnaires, y assisteront.

Une place sera réservée aux parents des enfants morts pour la France.

L'Harmonie « les Artisans Réunis », prêtera son gracieux concours.

Commission arbitrale des Loyers. — Pour la 2^e session, la Commission est composée des membres ci-après :

Titulaires : MM. Jules Anguët à Issepts, Cyriaque Pons à Lacapelle propriétaires.

M. Paul Andrieu à Cajarac, locataire payant.

M. Henri Bergorie à Lissac, locataire non payant.

Suppléants : MM. Auguste Gaillard et Eugène de Rouget à Figeac, propriétaires.

M. Louis Cayrol à Figeac, locataire payant.

M. M. Eugène Andrieu et Jules Demazy à Figeac, locataires non payants.

Mines du Quercy. — Nous apprenons avec plaisir que M. Longé, ancien directeur des Mines du Quercy, déplacé momentanément pour l'installation d'une usine dans la Loire-Inférieure, revient à la tête des services de cette Société. Nous tenons à lui exprimer à son retour, nos sentiments de cordiale sympathie.

Saint-Félix

Hyménée. — Mardi prochain sera célébré le mariage de Mlle Eugénie Arnal, fille de notre ami M. Arnal, maire d'hôtel à St-Félix, si avantageusement connu dans la région, avec M. Ludovic-Fernand Calmelles, propriétaire à Druhet (Aveyron) qui a fait toute la campagne à l'objet de plusieurs citations.

Tous nos compliments aux deux familles et aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur.

Thégra

Du pain. — Depuis plus de deux ans notre région a été très mal ravitaillée en blé, pétrole, tabac, sucre, allumettes. Comme me le disait un grammatiste pincés-rire, nous devrions y être habitués.

Aussi bien ça recommence : depuis une dizaine de jours l'œgne est sans pain.

C'est à ce moment que nous apprenons la candidature Bouat, grand chef du Ravitaillement à Paris. Ça tombe à pic !

Ventre affamé n'a point d'oreille, et les discours les plus éloquentes ne sauraient valoir quelques quintaux de farine.

Nous le rappellerons le 16 novembre au groupe d'électeurs républicains.

Labastide-Murat

Réunion de poils. — Dimanche dernier, 19 courant, a eu lieu à Labastide-Murat une réunion ayant trait à l'élaboration du programme de revendications des poils.

Cette réunion a été tenue dans la salle des délibérations du Conseil municipal. M. Canon, président départemental de l'U. C. L. après avoir, avec l'assentiment de l'assemblée, installé à la présidence M. Daret, de Labastide-Murat et M. Marty, de Montfaucon, a pris la parole et a développé le programme de l'Union.

Cette première réunion fut clôturée par un ordre du jour acclamé par toute l'assistance et dont voici le texte.

Les délégués des sections, des groupements de l'U. C. L. et les poils veuves et ascendantes du canton de Labastide-Murat réunis le 19 octobre à la mairie au nombre de trois cents après avoir entendu le rapport de M. Canon, président départemental, approuvent tout et pour tout le programme du Comité directeur et s'engagent à le faire triompher.

Une seconde réunion (celle-là publique et contradictoire) fut tenue immédiatement après dans la halle aux grains sous

la présidence de M. Nouvelle, le distingué et sympathique président de l'association des mutilés de l'arrondissement de Gourdon.

M. Nouvelle a présenté le conférencier, en l'espèce M. Canon et en quelques paroles bien senties il a insisté sur l'Union qui existe entre les divers groupements de poils. Puis il a donné la parole à M. Canon qui, en excellents termes, a proclamé les droits des poils.

Un ordre du jour similaire à celui déjà voté à la première réunion, mais le nombre des auditeurs était passé de trois cents à huit cents.

Un bon nombre, belle journée pour les poils qui, en multipliant ces réunions de contact constitueront une force qui sera leur meilleure garantie.

Souillac

Conférence. — Jeudi matin à onze heures les candidats de la liste de Monzie se son rencontrés avec M. Charpentier, candidat socialiste dans la salle du Théâtre, en vue d'exposer leur programme politique.

M. Bécays parle d'abord de son programme d'union républicaine et invite ses auditeurs à la production agricole, dans des mesures plus grandes que celles d'avant-guerre, afin de permettre au pays de se relever plus aisément de l'état actuel de ses finances.

M. Bouat vient ensuite, et comme il n'a pas de passé politique, se présente à l'auditoire en disant qu'il a rendu de nombreux services au pays en sa qualité de président d'une commission de ravitaillement.

M. Charpentier, après avoir rendu un courtois hommage à ses adversaires, parle des finances de la France et combat un nouvel emprunt ; il expose les buts du socialisme, admet la nationalisation, défend le collectivisme et l'internationalisme.

Il termine sa causerie en s'élevant contre la condamnation de Malvy et les canonniers de l'Action Française. Il quitte la tribune au cri de vive la République sociale et rejoint sa place très applaudi.

M. de Monzie parle ensuite, il combat la nationalisation mais admet l'internationalisme. Il montre ensuite les différences qui existent entre son programme et le programme socialiste.

Avant de lever la séance, M. Charpentier reprend la parole pour répondre aux contradicteurs. Et la séance est levée.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

La lutte en Russie

Nouvelles contradictoires. — Le Chicago Tribune dit que la Conférence abandonne tout espoir de voir Youdenitch atteindre Petrograd. On craint même que le général russe soit bientôt contraint de battre précipitamment en retraite devant les Bolcheviks qui seraient ainsi maîtres d'une importante bande de terrain dans les provinces Baltiques.

Cependant, le ministère de la guerre anglais annonce que l'avance de Youdenitch se poursuit avec succès.

De Londres : Un radio du gouvernement Bolchevik annonce que les troupes rouges recouvrèrent, hier, Pavlovsk et Tsarkoïe-Selo.

Les Alliés et la Roumanie. — Le Conseil suprême a envoyé une nouvelle note à la Roumanie l'invitant à évacuer, immédiatement, la Bessarabie.

Le conflit de la Librairie. — Le conflit de la librairie touche à sa fin. Demain aura lieu entre employés et patrons une entrevue décisive.

L'Allemagne contre le blocus russe. — De Bâle : Le Ministre des Affaires Etrangères déclare à l'Assemblée nationale que l'Allemagne proteste énergiquement contre la demande de l'Entente relativement au blocus de la Russie.

Grève du Bon Marché. — La grève des magasins du Bon Marché englobe 6.000 travailleurs. On craint que les employés des autres grands magasins se joignent au mouvement. Aucun incident jusqu'à présent.

Toujours les grèves. — Le Caire : La grève générale des chemins de fer est imminente.

Dernière Locale

Concours agricole

Ce soir a eu lieu à Cahors un concours agricole. En raison de l'heure où nous devons mettre sous presse, nous en parlerons dans notre prochain numéro.

Cours de Solfège

LECONS DE CHANT & LECONS DE PIANO

Madame ROULLON, 1, rue du Pot-Trinquat

AVIS

Monsieur JAMES, opticien, 3, rue du Maréchal Foch à Cahors, remercie ses nombreux clients et le public cadurciens de la confiance qu'ils lui ont témoignée, et les prie de la reporter sur Monsieur VIDAL, opticien spécialiste, ex-ouvrier de la Société Ouvrière des Lunetiers de Paris, son successeur, qui s'efforcera de donner entière satisfaction.

A VENDRE

675 bouteilles vin vieux

Renseignements et adresse au Bureau du Journal.

A VENDRE

Pressoir à noix avec accessoires

TRES BON ETAT

S'adresser à Mme MARTORY, à Pradines (Lot).

A VENDRE

Une VOITURE ANGLAISE pouroney

Une machine à écrire Remington

ET A LOUER

la Villa St-Jean, faubourg Cabessut, composée de 6 pièces meublées, eau et gaz, avec jardin.

S'adresser : 7, rue St-Maurice.

ÉLEVEURS !

Si vous voulez avoir de beaux produits ; Si vous voulez leur favoriser la croissance ; Si vous voulez leur éviter bon nombre de maladies ;

Donnez aux femelles pleines : (Juments, vaches, truies, brebis, chèvres) et à leurs produits

du Baby-phosphate de chaux (préparé par M. Carton, pharmacien de 1^{re} classe à Beauval (Somme) et vous aurez :

Des bêtes reproductrices qui ne s'épuiseront point, de beaux poulains sans tares, des veaux précoces, des porcs à croissance rapide et se tenant bien, des agneaux et des chevreaux de bonne qualité et tôt venus.

Dépôt régional chez M. SOULIÉ, vétérinaire à Calus et dans toutes les pharmacies.

VENTE ET ACHAT DE PROPRIÉTÉS

Propriété seul tenant : Terres labourables, arables à toute culture, bois, suffisants pour les besoins du ménage. On peut tenir 2 paires de bœufs, 20 à 25 brebis. Prix : 15.000 fr.

Très belle maison, avec jardin et terrasse. Près et bois. A 2 k. 500 gare, près la rivière du Lot. Convientrait à rentier ou fonctionnaire retraité.

Prix modérés. S'adresser : M^r DELFAU, à Louzès. Tous les samedis, 2, rue du Temple, à Cahors.

Une bonne action

C'est de faire connaître la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900.

Ce précieux remède calme en moins d'une minute les plus vives accès d'asthme, de catarrhe, d'essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 80 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Représentants demandés dans chaque département pour vente salaisons maritimes et alimentation. Fournir références. Comptoirs Alimentaires Fécampois à FÉCAMP, Seine-Inférieure.

Peut-on se GUÉRIR

de HERNIES

CHUTES DE MATRICES REINS FLOTTANTS

DÉPLACEMENT DES ORGANES ?

OUI, on peut se guérir sans avoir recours à l'opération souvent néfaste, non par elle-même, mais par ses suites.

Vous qui souffrez, n'attendez pas qu'il soit trop tard, l'étranglement herniaire provoque la mort en quelques heures dans des souffrances atroces, et cet étrangement peut se produire dès l'apparition de la hernie, sans qu'aucun malaise particulier ait annoncé son imminence.

Hernieux, songez que votre infirmité est pour vous un danger de mort permanent, qu'elle vous affaiblit et fera de vous un impotent à bref délai.

N'hésitez donc pas plus longtemps, la Méthode du Célèbre Spécialiste HITTEL de Paris, sans gêne aucune, sans rien changer à vos habitudes, fait immédiatement disparaître votre infirmité et en assure la guérison définitive comme le montre l'attestation suivante :

« J'étais atteint d'une hernie, grosse comme le poing, qui menaçait de s'étrangler. Je me suis confié à M. HITTEL, qui m'en a radicalement guéri en un mois sans aucune souffrance, et sans interrompre mon travail. »

« COUSSET, boucher, 23, rue Grande-Horloge, Agen. »

N'hésitez donc pas plus longtemps quand votre vie est en danger, et venez consulter M. HITTEL à :

Meyssac, mercredi 29 octobre, Hôtel Figeac, Gramat, vendredi 31 octobre, Hôtel de Bordeaux.

Figeac, samedi 1^{er} novembre, Hôtel des Voyageurs.

Bibliographie

A nos Lectrices

Malgré la vie chère, vous pouvez encore très facilement vous faire, à peu de frais, de la *Lingerie Élégante*, un *Joli Trousseau brodé* et tous les *Ravissants Ouvrages de Broderie* que vous aimez tant.

Il suffit, pour cela, d'être abonnée à **La Jolie Broderie Française** *Journal de Broderie Pratique* Paraissant le 15 de chaque mois 0 fr. 50 le numéro.

LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE vous permettra de faire vous-mêmes, de vos doigts habiles, toutes sortes de belles choses en Broderie et Lingerie.

Ceci, grâce à ses clairs tracés de broderie en grandeur naturelle, faciles à reporter, et aussi à ses excellents patrons découpés.

LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE vous offre le choix le plus élégant et le plus varié de modèles de *Broderie Blanche* et *Broderie de Couleur*, *Lingerie*, *Trousseau*, *Objets de Layettes*.

Tous ces modèles ont beaucoup de chic et de cachet. Ils sont à la fois très décoratifs et faciles à broder.

L'abonnement ne coûte que **7 fr.** par an pour la France et les Colonies; et l'Ouvrage-Prime 8 fr.

Adressez lettres et mandats-poste à : **LA JOLIE BRODERIE FRANÇAISE**

34, Rue Hallé, Paris (14^e).

LA NATURE

Parmi les sujets d'actualité traités dans le numéro de cette semaine de *La Nature*, signalons une étude sur l'économie sous-marine, développée pendant la guerre pour se protéger contre les sous-marins et applicable maintenant à la détection des autres dangers dus aux icebergs, épaves, brumes, etc. ; la description des moyens de fortune employés à Lille pour remettre en marche les tramways électriques, qui ont consisté à actionner la centrale électrique au moyen de moteurs provenant de tanks ; la reproduction et les données caractéristiques d'une nouvelle locomotive, la plus grande qui ait été construite.

L'Asie Mineure est d'un tel intérêt dans le règlement de la guerre qu'on lira avec plaisir la description d'une des curiosités, les sources pétrifiantes d'Hierapolis.

Enfin, les agriculteurs trouveront dans ce numéro l'exposé des récentes recherches de MM. Armand Gautier et Clausmann qui montrent l'importance du fluor sur la végétation et les accroissements de rendement qu'il peut produire.

Dans le Supplément : informations, descriptions d'objets utiles, recettes pour la conservation des raisins frais, indications pratiques pour les photographes, etc.

LA NATURE — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.



LA REVUE NOS LOISIRS

Reparaît complètement transformée. Les plus célèbres écrivains y collaborent. Elle devient

LA GRANDE REVUE LITTÉRAIRE FRANÇAISE

36 pages, nombreuses illustrations

Prix : UN FRANC

Les Annales

M. Gustave Lanson, professeur à la Sorbonne, publie cette semaine dans les *Annales* un très important article sur l'enseignement féminin en France. A lire dans le même numéro de charmants souvenirs de Camille Saint-Saëns sur Adeline Patti, un conte de Séverine, des réflexions de Sacha Guitry sur le Théâtre, une nouvelle d'Edmond Sée, la suite des passionnantes études de Yvonne Sarcely sur l'éducation des enfants, les notes de Chryste, les échos de Sergines, — tous ces textes illustrés d'images en taille-douce.

Partout le n° : 40 centimes.

Le *Journal de l'Université des Annales* publie le texte des conférences de Louis Barthou sur Lamartine, d'Edouard Herriot, etc... La collection de cette revue forme une bibliothèque unique, précieuse aux travailleurs. Le n° : 75 centimes.

Petites recettes pratiques

Conservation des œufs

On conserve dans le plus parfait état de fraîcheur des œufs qui viennent d'être pondus, et cela pendant au moins trois mois, en les enveloppant avec soin, chacun dans un fragment de journal. On les conserve également dans des cendres sèches, dans de la sciure de bois. Ils se conservent plus longtemps si on les préserve plus radicalement encore de l'action de l'air, en badigeonnant la coquille avec du silicate de potasse; ou en les immergeant dans de l'eau de chaux, la pointe en bas.

Pour imperméabiliser les chaussures de chasse
Faire dissoudre 25 grammes de caoutchouc pur dans 200 grammes

d'huile d'olive chaude, en agitant; retirer du feu; ajouter 50 grammes d'essence de térébenthine en continuant à remuer. Laisser refroidir. Prendre des précautions, en confectonnant cette graisse, pour qu'elle ne s'enflamme pas.

Il suffit d'en enduire et d'en pénétrer le cuir en exposant les chaussures à la chaleur.

Pour conserver les poires

On détache les poires de l'arbre en coupant leur pédoncule avec des ciseaux, le plus haut possible; on fait couler une goutte de cire d'Espagne sur la section. On entoure ensuite chaque fruit d'un cornet de papier blanc que l'on clôt à la colle ou à la cire pour que l'air ne puisse pas y pénétrer et l'on suspend les poires dans un endroit sec, à un clou.

Contre la fatigue des chasseurs et des cyclistes

Faire sur les jambes des frictions vigoureuses avec un liniment composé de deux parties d'huile d'olive pour une partie d'essence de térébenthine.

Moyen d'enlever les taches de vin sur le linge

On mouille la partie tachée avec de l'eau de javel pure, puis on plonge le linge dans l'eau fraîche. On peut également faire disparaître une tache de vin en plongeant la partie souillée du linge dans du lait bouillant.

Entretien des fusils

On fait disparaître les taches de rouille les plus persistantes sur les armes, en les frottant avec une pâte composée de fleur de soufre, de tripol finement pulvérisé et d'huile d'olive. Pour entretenir un fusil dans le plus parfait état, on en graisse toutes

les parties intérieures et extérieures avec une pâte faite de 50 grammes de graisse de mouton fondue à laquelle on mélange en remuant 100 grammes d'huile d'olive.

Destruction de l'alcide dans les greniers à grains

On détruit radicalement, à peu de frais, l'alcide dans les greniers, en y brûlant, en automne et au printemps, c'est-à-dire lorsque la larve se change en petit papillon — et après avoir fermé toutes les ouvertures, un peu de fleur de soufre.

Serge DAVRIL.

Chemin de fer d'Orléans

Notice explicative détaillée

des modifications d'horaires réalisées depuis le 10 Octobre 1919, date de mise en vigueur du service d'hiver.

1^{re} Section de Brive à Capdenac.
I. — Retard de 26 minutes du train 49.004 (4.112 nouveau) entre Gramat et St-Denis-près-Martel, départ de Gramat à 4 h. 51 au lieu de 4 h. 25, pour arriver à St-Denis-près-Martel à 5 h. 44 au lieu de 5 h. 48 (même horaire qu'actuellement entre St-Denis-près-Martel et Brive).
II. — Retard de 30 minutes du train 49.020 (2.562 nouveau) entre Capdenac et Brive, départ de Capdenac à 14 h. 45 au lieu de 14 h. 15, pour arriver à Brive à 17 h. 36 au lieu de 17 h. 06.
III. — Retard du 49.023 (2.559 nouveau) entre Brive et Capdenac. Départ de Brive à 16 h. 08 au lieu de 15 h. 49 pour arriver à Capdenac à 18 h. 50 au lieu de 18 h. 10.

2^e Section de Cahors à Montauban.
I. — Accélération du train 234 (2.034 nouveau). Départ de Montauban 19 minutes plus tard, à 6 h. 00 au lieu de 5 h. 41 pour arriver à Cahors à la même heure.
II. — Accélération du train 10 (2.047 nouveau). Départ de Cahors à la même heure

pour arriver à Montauban 19 minutes plus tôt à 19 h. 40 au lieu de 19 h. 59.

3^e Section de Capdenac à Aurillac.
I. — Accélération du train 52.012 (3.156 nouveau). Départ de Capdenac à 7 h. 02 au lieu de 6 h. 57 pour arriver à Aurillac à 9 h. 25 au lieu de 9 h. 28.

II. — Accélération du train 52.036 (3.184 nouveau). Départ de Capdenac à 18 h. 50 au lieu de 19 h. 05 pour arriver à Aurillac à 21 h. 08 au lieu de 21 h. 36.

III. — Accélération du train 52.003 (3.151 nouveau). Départ d'Aurillac à 7 h. 13 au lieu de 7 h. 09 pour arriver à Capdenac à 9 h. 26 au lieu de 9 h. 37.

4^e Section d'Aurillac à St-Denis-près-Martel.
I. — Accélération du train 53.005 (2.611 nouveau jours pairs). Départ d'Aurillac à 5 h. 48 au lieu de 5 h. 10 pour arriver à St-Denis-près-Martel à 8 h. 25 au lieu de 8 h. 21.

II. — Accélération du train 53.004 (2.612 nouveau). Départ de St-Denis-près-Martel à 6 h. 27 au lieu de 5 h. 55 pour arriver à Aurillac à 9 h. 10 au lieu de 9 h. 11.

III. — Accélération du train 53.016 (2.616 nouveau jours pairs). Départ de St-Denis-près-Martel à la même heure (17 h. 20) pour arriver à Aurillac à 20 h. 26 au lieu de 20 h. 50.

5^e Section de Capdenac à Rodez.
I. — Accélération du train 54.006 (5.182 nouveau). Départ de Rodez à 4 h. 26 au lieu de 4 h. 21 pour arriver à Capdenac à la même heure.

II. — Accélération du train 54.011 (3.181 nouveau). Départ de Capdenac à la même heure (7 h. 24) pour arriver à Rodez à 9 h. 57 au lieu de 10 h. 01.

III. — Accélération du train 54.021 (5.749 nouveau). Départ de Capdenac à la même heure (19 h. 03) pour arriver à Rodez à 21 h. 33 au lieu de 21 h. 40. Le train 54.006 (3.182 nouveau) ne desservira plus l'arrêt de Yauc, ni la station d'Auzits-Aussurats.

6^e Section de Cahors à Cahors.
I. — Accélération du train mixte 56.007 (5.503 nouveau). Départ de Cahors à 7 h. 00 au lieu de 6 h. 59 pour arriver à Capdenac à 10 h. 22 au lieu de 11 h. 36.
II. — Accélération du train mixte 56.018 (5.504 nouveau). Départ de Capdenac à 16 h. 25 au

lieu de 16 h. 10 pour arriver à Cahors à 19 h. 50 au lieu de 20 h. 55. Ce train ainsi accéléré donnera à Cahors la correspondance du train express A M (SS nouveau) sur Toulouse.
III. — Accélération du train 56.008 (2.642 nouveau). Départ de Capdenac à 7 h. 30 au lieu de 7 h. 13 pour arriver à Cahors à 9 h. 49 au lieu de 9 h. 48.

HORAIRE DES TRAINS POUR LA GARE DE CAHORS

Ligne de Brive à Montauban			
Arrivée :	6 h. 45	Départ :	6 h. 49
	7 h. 26		7 h. 30
		7 h. 42
	12 h. 03	
	17 h. 23		17 h. 42
	20 h. 24		20 h. 28

Ligne de Montauban à Brive			
Arrivée :	8 h. 06	Départ :	8 h. 48
	8 h. 34		8 h. 38
	18 h. 27		19 h. 29
	21 h. 30		21 h. 34
	22 h. 11		22 h. 15

Ligne de Libos	
Départs	9 h. 02. 15 h. 34.
Arrivées	11 h. 34. 20 h. 53.

Ligne de Capdenac	
Départs	6 h. 59. 16 h. (1).
Arrivées	9 h. 48 (1). 20 h. 55.

(1) Ces trains n'ont lieu que les jours de foire de Cahors et de Cahors et le samedi de chaque semaine.

Le Gérant : A. COUESLANT.
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé).

Etude de M^e L. NUVILLE, Docteur en Droit, avoué à Figeac (Lot)
(Successeur de M^{es} VIVAL, MALRIEU et LOUBET)

VENTE SUR LICITATION

A suite de surenchère du sixième

Adjudication fixée au **VENDREDI SEPT NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF**, à **QUATORZE** heures, au **Palais de Justice**, à **Figeac**, **Boulevard Président Wilson**.

En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre parties par le tribunal civil de Figeac, le vingt-quatre juillet mil neuf cent dix-neuf enregistré et signifié,

Il sera procédé le **VENDREDI SEPT NOVEMBRE MIL NEUF CENT DIX-NEUF**, à **QUATORZE** heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Figeac au palais de justice à Figeac, Boulevard Président Wilson, à la vente sur licitation aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés :

Cette vente est poursuivie à la requête de :

Madame Elise PÉPÉRIOT, sans profession, veuve de Monsieur Etienne VERGNE, demeurant à St-Céré, Avenue Marceau.

Licitante ayant Maître NUVILLE pour son avoué,

D'une part.

Elle aura lieu en présence ou eu duement appelés de :

1^o Monsieur Louis PÉPÉRIOT, entrepreneur de travaux publics, domicilié à Bordeaux, numéro 12, rue de Belle-Isle ;

2^o Monsieur Raphaël PÉPÉRIOT, entrepreneur de travaux publics, domicilié à Saint-Romain-de-Vinaygue, canton de Sauveterre-de-Guyenne (Gironde) ;

3^o Monsieur Paul PÉPÉRIOT, gérant de magasin, domicilié à Paris, rue Poissonnière, numéro 27 ;

4^o Madame Antoinette PÉPÉRIOT, sans profession, et Monsieur Emile MÉTIVET, son mari, demeurant ensemble à Livry-Gargan, numéro 44, Avenue de la Gare de l'Abbaye (Seine-et-Oise).

Co-licitants ayant Maître FONTANGES pour leur avoué,

D'autre part.

5^o Et Madame Angèle PÉPÉRIOT, sans profession et Monsieur Martial CHASSAGNE, son mari, surveillant de travaux publics, domiciliés ensemble à St-Céré, mais demeurant à Montigny-en-Gohelle, numéro 90, route de Lens (Pas-de-Calais).

Co-licitants ayant Maître SERINDOU pour leur avoué,

D'une dernière part.

DÉSIGNATION DES Immeubles surenchérés A VENDRE

DEUXIEME LOT

Le deuxième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et pré situé au lieu dit « La Vanle-Basse », dans les dépendances des communes de Saint-Céré et Saint-Jean-Lespinasse, porté au

plan de la commune de Saint-Céré sous les numéros 2 p, 3 p et 4 p de la section A pour une contenance de quinze ares quatre-vingt-onze centiares et au plan de la commune de St-Jean-Lespinasse sous les numéros 358 et 359 de la section A pour une contenance de un hectare, vingt-deux ares, vingt centiares, confrontant du levant à propriété Clermont, du nord à canal de fuite du moulin de Gary appelé « l'Eau Vieille », du couchant à chemin et du midi à propriétés Cassagnade et Levadou.

TROISIEME LOT

Le troisième lot comprendra :

Un immeuble en nature de terre et vigne de contenance d'environ quarante ares quarante centiares situé au lieu de « la Roume-Haute », dans les dépendances de la commune de St-Laurent-les-Tours, au plan de laquelle il serait porté sous les numéros 631, 632, 633 et 634 de la section C confrontant à propriétés Brel, Rivière et Rougié et à chemin de Pleux.

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente, dressé par Maître NUVILLE avoué, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac, où chacun peut en prendre connaissance.

Les frais de poursuite de vente seront payables en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de première enchère, de surenchère et de poursuite de surenchère seront payables en sus du prix d'adjudication.

Les immeubles ci-dessus désignés furent adjugés suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M^e DUFUY, juge au dit tribunal, commis à cet effet, le dix octobre mil neuf cent dix-neuf, savoir : le deuxième lot à M^e FONTANGES, avoué qui eût command au profit de M. François CASSAGNADE, propriétaire, demeurant à St-Céré, moyennant le prix principal de six mille neuf cents francs, et le troisième lot à M^e FONTANGES, avoué qui eût command au profit de Monsieur Henri PRUNET, propriétaire cultivateur, demeurant à St-Laurent-les-Tours, moyennant le prix principal de quinze cent dix francs, le tout outre les charges.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Figeac, le vingt-deux octobre mil neuf cent dix-neuf, Messieurs 1^o Louis CLERMONT, propriétaire, demeurant à St-Céré et 2^o Jean ROUGIE, propriétaire, demeurant à Pleux, commune de St-Laurent-les-Tours, ayant tous les deux M^e NUVILLE pour leur avoué ont déclaré surenchérir du sixième, savoir : Monsieur CLERMONT, le prix du deuxième lot et le porter à huit mille cinquante francs, outre les charges et Monsieur ROUGIE, le prix du troisième lot et le porter

à mille sept cent soixante-cinq francs en sus des charges.

En conséquence de cette surenchère, il sera procédé aux jour, lieu et heures sus-indiqués, à l'adjudication sur surenchère des deux lots ci-dessus désignés sur les nouvelles mises à prix, outre les charges, savoir :

Le deuxième lot sur la mise à prix de huit mille cinquante francs, 8.050 fr. ci

Le troisième lot sur la mise à prix de mille sept cent soixante-cinq francs, ci

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Pour extrait certifié conforme : Figeac le vingt-quatre octobre mil neuf cent dix-neuf.

L. NUVILLE, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître NUVILLE, avoué poursuivant, demeurant à Figeac, boulevard Président Wilson, qui comme tous ses confrères exerçant près le tribunal civil de Figeac, peut être chargé d'enchérir.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

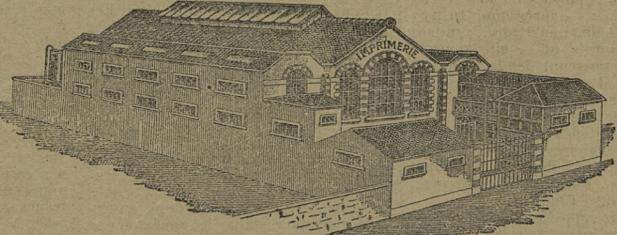
(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

15 PRESSES

Installation Moderne

TRAVAUX EN TOUS GENRES



LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS

PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

CAHORS -- 97, Boulevard Gambetta -- CAHORS

Pharmacie spécialement recommandée pour la préparation des ordonnances

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'huile de Foie de Morue

PHARMACIE	DROGUERIE HERBORISTERIE	ACCESSOIRES
Lait condensé sucré.	Acide chlorhydrique.	BANDAGES HERNIAIRES.
Chocolat.	Acide sulfurique.	Ceintures ventrières.
Cacao sucré et non sucré.	Alcool dénaturé.	Ceintures de grossesse.
Glycérophosphate de chaux granulé.	Acide tartrique.	Douches d'Esmarck.
Kola granulée.	Tannin à l'alcool.	Bas à varices.
Alcool de Menthe.	Extrait de Javel.	Tire-lait.
Eau de Cologne.	Essence de térébenthine.	Biberons.
Savon de Toilette.	Huile de Ricin.	Bouts de sein.

Laboratoire d'analyse et de stérilisation
ETUVE ET AUTOCLAVE